



Commune de Missy
Municipalité

Préavis n° 01-2021 au Conseil général
Réaménagement de la place de jeux

Missy, le 8 mars 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Par le présent rapport, La municipalité sollicite votre accord pour une demande de crédit de CHF 55000.- pour le réaménagement de la place de jeux de notre village qui se situe à la route des Vernettes 2.

En effet la population ne cesse de s'accroître à Missy. La municipalité souhaite mettre à disposition de chacun (enfants, parents, grands-parents mamans de jour etc.) un endroit convivial où se retrouver et partager des moments en toute sécurité.

En avril 2020, un rapport a été établi par un spécialiste. Il mentionne (selon des normes BPA) que les jeux principaux ne sont pas ou plus conformes. Notamment en raison de leurs revêtements qui ont bougés, qui se sont durcis ou qui ne sont pas suffisants.

Une réfection en profondeur de la place de jeux est par conséquent nécessaire.

Les travaux consistent à remplacer les jeux défectueux, adapter ceux qui peuvent l'être et mettre en place des sols amortissants en cas de chute.

Motivation des choix :

Un espace de rencontre pour tous.

La place de jeux proposée a été étudiée pour être attractive autant pour les petits que les grands enfants et les adolescents.

Nous avons souhaité que l'espace soit mis à profit dans sa globalité. Que le jeu soit aussi de courir entre les différentes activités proposées, en utilisant également la configuration du terrain.

Nous avons privilégié une approche respectueuse de l'environnement pour le choix des nouveaux jeux et de ses revêtements.

Nous souhaitons réutiliser et rénover les jeux et les revêtements qui peuvent l'être en collaboration avec une entreprise spécialisée et qualifiée. Un rapport d'analyse de sécurité sera établi à la fin des travaux.

Les jeux :

Nous avons retenu des jeux en bois de robinier, provenant pour la plupart de forêts suisses ou européennes. Un bois très résistant, dur, qui a naturellement des propriétés qui le rendent quasiment imputrescible et n'a donc pas besoin de traitement après coup. Il prend au fil du temps une patine grise argent jusqu'à anthracite et s'intègre harmonieusement dans l'environnement. Son aspect naturellement courbé, rond est agréable au toucher.

Le revêtement :

Nous avons privilégié les copeaux de bois comme revêtement. Les enfants sont en contact avec un matériaux naturel.

Il est plus avantageux au niveau des coûts à l'installation par rapport à des graviers ronds et meilleur marché que la plupart des revêtements synthétiques.

Notre place de jeu est très ensoleillée, les copeaux de bois gardent une température agréable même en plein été.

Les copeaux sont issus de production régionale.

L'évacuation est facile, en compost.

Il y a toutefois plus d'entretien que pour d'autres revêtements.

Coût des travaux prévus :

Les coûts de ces travaux sont basés sur des prix catalogue et des demandes d'offres que nous avons reçus de différentes entreprises spécialisées et qualifiées.

1. Travaux préparatoires	CHF	500.00
2. Démontage des jeux	CHF	1450.00
3. Aménagements	CHF	25'075.60
3.1. Terrassement	CHF	5'250
3.2. Montage des jeux	CHF	16'841.25
3.3. Divers et imprévus	CHF	2'984.35
4. Jeux	CHF	23'335.35
4.1. Nouveaux jeux	CHF	21'358.50
4.2. Rénovation jeux existants	CHF	1'996.85
5. TVA	CHF	3'613.95
5.1. Aménagement	CHF	1'969.30
5.2. Nouveaux jeux	CHF	1'644.65
6. Divers et imprévus	CHF	1'025.10
Total du préavis	CHF	<u>55'000.00</u>

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 55000.- aux conditions les plus favorables.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Missy,

Vu le préavis municipal N° 01-2021

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'aménagement susmentionnés ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 55'000.-
- De financer si nécessaire ce montant par un emprunt bancaire, aux meilleures conditions ;
- D'amortir ce montant sur une durée de 10 ans, à partir du budget 2022, à raison de CHF 5000.- par année, par le compte n°9143.003 place de jeux.

La municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver.

Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

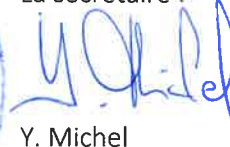
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


O. Thévoz



La secrétaire :


Y. Michel

Municipale responsable : Mme Christelle Iff Thévoz

Annexe : plan de situation à titre indicatif

Approuvé en séance municipalité le 8 mars 2021